

DEPARTEMENT
DES
ALPES MARITIMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n° 57/2019

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR
PROJET CULTUREL CONCERTS DE POCHE**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	16
Excusés :	7
Pouvoirs :	7
Votants :	23

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi neuf octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 2 octobre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emmanuel DELMOTTE, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Jean-François PIOVESANA, Nathalie D'ESQUERMES.

ABSENTS EXCUSES : Manon DEGLI INNOCENTI qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Grégory MARCUCCI, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Théodore PAPPALO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Nathalie D'ESQUERMES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Depuis 2015 et le début du projet des CONCERTS DE POCHE, la commune a sollicité le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention culturelle.

La Commune a obtenu en 2019 une subvention de 3000 Euros pour ce projet.

Après avoir remercié le Conseil départemental pour son soutien dans cette action culturelle, Madame Martine LIPUMA, Adjointe à la Culture, se propose pour l'édition 2020, de solliciter de nouveau cette subvention du conseil départemental.

Lors de ces concerts, des places gratuites sont réservées aux enfants mais également aux résidents du Foyer pour adultes handicapés. Une vingtaine de résidents est venue à chaque concert et a notamment permis à ces personnes n'ayant pas la chance de partir en vacances dans leur famille de venir découvrir et partager la musique.

Elle rappelle que les quatre premières éditions du projet CONCERTS DE POCHE furent un succès aussi bien artistiquement (avec la venue de Jean-François ZYGEL, Nemanja RADULOVIC, Thomas ENHCO et Vassilena SERAFIMOVA, en 2018 l'ensemble SIRBA, Thomas et Romain LELEU et Félicien BRUT en 2019) qu'humainement avec les retours positifs des ateliers organisés en amont du concert.

Cette démarche a fait participer aussi bien les enfants de l'école, que les pensionnaires des maisons de retraite ou ceux du Foyer Riou. Cet événement a été relayé largement par la presse et par la radio.

Vu le succès de ce projet et l'importance du lien social qu'il crée, la commune a décidé de le faire perdurer en 2020, toujours en partenariat avec les Concerts de Poche, et toujours avec le même objectif : faire venir à la musique classique un nouveau public, faire découvrir aux enfants et aux personnes âgées des concerts auxquels ils n'auraient peut-être pas la possibilité d'assister (des concerts qui ne se jouent que dans des grandes salles, loin de chez eux, et surtout à des tarifs trop élevés pour eux).

Nous renouvelons pour 2020 cette demande de subvention au Conseil Départemental, pour les CONCERTS DE POCHE.

Le choix des artistes qui viendront en 2020 n'est pas encore définitif mais il s'agira d'artistes de renommée internationale et ce sera une chance pour notre commune de les accueillir.

Le plan de financement pour ce projet phare de la politique culturelle de la commune, s'élèvera à 15.000 Euros pour les concerts de Poche. La demande de subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental s'élèvera à 4.500 euros.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE une subvention de 30% auprès du Conseil Départemental afin de mener à terme ce projet culturel.

APPROUVE cette demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 15 OCT 2019
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 15 OCT 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

